

L'inscription aux prestations de restauration, de garderie, d'activités périscolaires, de cours particuliers, d'études du soir, de stages de soutien, stages préparatoires ou de toute autre activité proposée par Hattemer Bilingue est d'une durée correspondant à l'année scolaire ou à la durée définie pour cette prestation par le prestataire. Tout changement en cours d'année doit rester exceptionnel et est soumis à l'obtention de l'accord préalable d'Hattemer Bilingue.

Dans le cadre de l'inscription et pour que cette dernière soit valable, le / les parents, qu'ils soient mariés ou pas, divorcés ou pas, qu'ils soient tuteurs ou pas, doivent produire lors de l'inscription tout document prouvant de leur statut juridique à l'égard de l'élève (notamment livret de famille, tout document prouvant la garde ou la responsabilité juridique de l'enfant inscrit). Pour les parents divorcés l'inscription, pour être valable, doit être formellement signée et validée par les deux parents.

Il est entendu que toute fausse déclaration indiquée lors de l'inscription peut entraîner la résiliation immédiate et de plein droit du contrat, ainsi que le renvoi immédiat de l'élève de l'établissement.

Enrolment implies formal acceptance by the family of the present financial regulations and of the fees in force for the school year of enrolment, which are communicated to the family prior to enrolment.

Enrolment is for a minimum of one school year. The School reserves the right to refuse any or all registrations for legitimate reasons.

Enrolment for catering, after-school care, extra-curricular activities, private tuition, evening classes, support courses, preparatory courses or any other activity offered by Hattemer Bilingue is for the duration of the school year or the duration defined by the service provider. Any change during the year must remain exceptional and is subject to Hattemer Bilingue's prior agreement.

In order for registration to be valid, the parent(s), whether married or not, divorced or not, guardian or not, must produce any document proving their legal status with regard to the student (in particular the family record book, any document proving custody or legal responsibility for the registered child). For divorced parents, enrolment must be formally signed and validated by both parents.

It is understood that any false declaration made at the time of enrolment may lead to immediate termination of the contract by operation of law, as well as the immediate dismissal of the student from the school.

B. Clauses financières en cas d'annulation/Financial clauses in the event of cancellation

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, l'Ecole doit se voir notifier la demande d'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : *Hattemer Bilingue – 52 rue de Londres – 75008 Paris.*

If you wish to cancel a student's enrolment after admission, the School must be notified of the cancellation request as soon as possible, by registered letter with acknowledgement of receipt addressed to : Hattemer Bilingue - 52 rue de Londres - 75008 Paris.

Les conséquences financières sont les suivantes :

The financial consequences are as follows:

- Les frais d'inscription ne sont pas remboursés
Registration fees are non-refundable
- L'acompte du premier trimestre ne sera pas remboursé
The first-term deposit is non-refundable.
- En cas d'annulation de l'inscription de votre enfant de votre part, les frais d'inscription versés seront valables pendant deux ans, pour les années académiques 2023-2024 et 2024-2025. L'Ecole pourra toutefois appliquer une augmentation des frais et d'inscription pour l'année 2024-2025.
If you cancel your child's enrolment, the fees paid will be valid for two years, for the academic years 2023-2024 and 2024-2025. The School may, however, apply a fee increase for 2024-2025.

Le remboursement de l'acompte est possible si l'Ecole est informée de l'annulation **par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant l'admission de** l'élève (date indiquée sur la lettre d'admission définitive).

Si l'annulation de l'admission s'effectue après ce délai de 15 jours courant à partir de la date d'admission de l'élève ci-avant précisée, les montants versés lors de l'inscription (frais d'inscription et acompte) par la famille ne seront pas remboursés par l'Ecole.

The deposit may be refunded if the School is informed of the cancellation by registered letter within 15 days of the student's admission (date indicated on the final admission letter).

If admission is cancelled after this 15-day period from the date of admission, the amounts paid by the family at the time of enrolment (enrolment fee and deposit) will not be refunded by the School.

2.2. REINSCRIPTIONS/REGISTRATIONS

Toute réinscription à Hattemer Bilingue de la petite section au CM1 est automatique pour l'année scolaire suivante, sauf dénonciation par la Direction par mail après entretien avec la famille au plus tard le 31 janvier 2024 ou dénonciation par la famille par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Hattemer Bilingue – 52 rue de Londres – 75008 Paris, **au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours**. Les frais de réinscription, sauf dénonciation dans les formes ci-avant stipulées, seront facturés à la famille au deuxième trimestre de l'année en cours et resteront dus à Hattemer Bilingue. L'acompte de 1500 euros sera facturé et dû en mai 2024.

Si la Famille opte pour un paiement prélèvement automatique SEPA lors de son inscription ou de sa réinscription, l'acompte, ci-avant visé, sera automatiquement prélevé par l'Ecole en mai 2024.

La décision finale appartiendra au Chef d'Etablissement en fin d'année.

Un dossier comportant le règlement intérieur, les CGS et les tarifs, sera adressé aux familles un mois avant la date butoir précitée. Le fait de ne pas dénoncer le contrat avant cette date butoir vaudra acceptation du règlement intérieur, des CGS et des tarifs adressés par Hattemer Bilingue. Faute de paiement des frais de réinscription et de l'acompte, et si votre solde est débiteur, la place de votre enfant ne sera plus garantie.

En cas d'annulation de la réinscription après la date butoir, les frais de réinscription et l'acompte resteront dus à Hattemer Bilingue (cf. Article 4 pour les conditions de règlements et calendrier.)

Re-enrolment at Hattemer Bilingue from nursery to CM1 is automatic for the following school year, unless terminated by the Management by e-mail after discussion with the family no later than January 31, 2024, or by the family by registered letter with acknowledgement of receipt addressed to Hattemer Bilingue – 52 rue de Londres – 75008 Paris, no later than January 31 of the current school year. Re-enrolment fees will be invoiced to the family in the second trimester of the current year, and remain payable to Hattemer Bilingue. The deposit of 1,500 euros will be invoiced and due in May 2024.

If the Family opts for SEPA direct debit payment at the time of enrolment or re-enrolment, the above-mentioned deposit will be automatically debited by the School in May 2024.

The final decision rests with the Head of School at the end of the year.

A file containing the rules, terms and conditions and rates will be sent to families one month before the above-mentioned deadline. Failure to terminate the contract before this deadline will constitute acceptance of the rules, conditions and fees sent by Hattemer Bilingue. In the event of non-payment of the re-enrolment fee and deposit, and if your balance is in arrears, your child's place will no longer be guaranteed.

In the event of cancellation of the registration after the deadline, the registration fee and deposit will remain payable to Hattemer Bilingue (see Article 4 for payment conditions and timetable).

2.3. CAS SPECIFIQUES D'ANNULATION DE LA REINSCRIPTION/SPECIFIC CASES OF CANCELLATION OF REGISTRATION

Dans certains cas spécifiques ci-après mentionnés, le remboursement des frais de réinscription sera possible **après la date du 31 janvier précitée dans l'hypothèse où la Famille n'aurait pas dénoncé le contrat de scolarité avant cette date dans les conditions stipulées à l'article 3.1 ci-dessus :**

In certain specific cases mentioned below, reimbursement of re-enrolment fees will be possible after the aforementioned January 31st date, in the event that the Family has not terminated the schooling contract before this date under the conditions stipulated in article 3.1 above:

- Orientation décidée par l'Ecole vers un enseignement non dispensé à Hattemer Bilingue > les frais de réinscription et l'acompte vous seront remboursés.

Orientation decided by the School towards a course not offered at Hattemer Bilingue > the re-enrolment fee and deposit will be refunded.

- Refus de redoublement décidé en juin par l'Ecole. Vous devez notifier votre refus du redoublement et donc l'annulation de réinscription à l'adresse d'Hattemer Bilingue (52 rue de Londres – 75008 Paris) par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 29 juin de l'année en cours, afin d'obtenir le remboursement des frais de réinscription.

Refusal to repeat a year decided by the school in June. You must notify Hattemer Bilingue (52 rue de Londres – 75008 Paris) of your refusal to repeat a year, and therefore the cancellation of your re-registration, by registered letter with acknowledgement of receipt before June 29 of the current year, in order to obtain a refund of your re-registration fees.

- **Pour les élèves de CM2 uniquement :** demande d'intégration dans un collège public en France.

Vous avez informé antérieurement l'Ecole de votre souhait d'inscrire votre enfant dans un collège public et la demande a été enregistrée auprès des services du Rectorat. Pour annuler votre réinscription à Hattemer Bilingue sans pénalité, un délai supplémentaire, **jusqu'au 5 juillet de l'année en cours**, vous est accordé. Si à cette date, vous n'avez pas reçu du Rectorat la nouvelle affectation, vous devrez vous positionner : soit annuler la réinscription à Hattemer Bilingue, soit donner suite à la réinscription, par écrit. **Si vous attendez l'affectation après le 6 juillet pour annuler la réinscription à Hattemer Bilingue un tiers des frais de scolarité annuels vous sera facturé.**

For CM2 pupils only: application for enrolment in a state secondary school in France.

You have previously informed the school of your wish to enrol your child in a state secondary school and the application has been registered with the Rectorat. If you wish to cancel your re-registration at Hattemer Bilingue without penalty, you have until 5 July of the current year to do so. If by this date you have not received the new assignment from the Rectorat, you will have to decide whether to cancel your re-registration with Hattemer Bilingue or to proceed with your re-registration in writing. If you wait until after 6 July to cancel your re-registration at Hattemer Bilingue, you will be charged one third of the annual tuition fees.

- Mutation de l'un des parents, hors Ile-de-France, intervenant avant le 30 avril de l'année en cours. Vous devez notifier votre demande d'annulation accompagnée d'un certificat de votre futur employeur attestant de la mutation à nos services, par lettre recommandée avec accusé de réception.
Transfer of one of the parents, outside Ile-de-France, before April 30 of the current year. You must send your request for cancellation to us by registered letter with acknowledgement of receipt, together with a certificate from your future employer attesting to the transfer.

2.4. REDOUBLEMENT/REPEATING YEAR

Toute année de redoublement est facturée à la famille sur la base des tarifs appliqués par Hattemer Bilingue pour l'année scolaire correspondante à l'année de redoublement de l'élève, ce que les familles reconnaissent et acceptent expressément.

Il n'existe pas de tarifs spécifiques pour les années de redoublement au sein des établissements d'Hattemer Bilingue.

Tout redoublement proposé par Hattemer Bilingue et accepté par l'élève et ses parents postérieurement à la date butoir de réinscription automatique de l'élève pour l'année scolaire suivante, stipulée à l'article 2.2 ci-avant, sera facturé sur la base des frais de scolarité et de réinscription prévus dans les tarifs communiqués par Hattemer Bilingue à la Famille un mois avant la date butoir précitée, sans que la famille ne puisse en contester l'application.

En cas de refus par la famille du redoublement proposé par Hattemer Bilingue au sein de ses établissements, après la date butoir de réinscription automatique prévue à l'article 2.2 des présentes CGS, le contrat sera résilié de plein droit et Hattemer Bilingue remboursera à la famille les frais de réinscription s'ils ont déjà été réglés par ce dernier.

All repeating years are invoiced to the family on the basis of the rates applied by Hattemer Bilingue for the school year corresponding to the student's repeating year, which families expressly acknowledge and accept.

There are no specific fees for repeat years at Hattemer Bilingue schools.

Any repetition of a school year proposed by Hattemer Bilingue and accepted by the student and his/her parents after the deadline for automatic re-enrolment of the student for the following school year, stipulated in article 2.2 above, will be invoiced on the basis of the tuition and re-enrolment fees stipulated in the rates communicated by Hattemer Bilingue to the Family one month before the aforementioned deadline, without the Family being able to contest the application thereof.

In the event that the family refuses to repeat the year offered by Hattemer Bilingue within its establishments, after the automatic re-enrolment deadline stipulated in article 2.2 of the present GCS, the contract will be terminated and Hattemer Bilingue will reimburse the family for the re-enrolment fees if they have already been paid by the latter.

2.5. ORIENTATION

Toute orientation proposée par Hattemer Bilingue et acceptée par l'élève et ses parents postérieurement à la date butoir de réinscription automatique de l'élève pour l'année scolaire suivante, stipulée à l'article 2.2 ci-avant, sera facturée sur la base des frais de scolarité et de réinscription prévus dans les tarifs communiqués par Hattemer Bilingue à la famille un mois avant la date butoir précitée, sans que la famille ne puisse en contester l'application.

En cas de refus par la famille de l'orientation proposée par Hattemer Bilingue au sein de ses établissements, après la date butoir de réinscription automatique prévue à l'article 2.2 des présentes CGS, le contrat sera résilié de plein droit et Hattemer Bilingue remboursera à la famille les frais de réinscription s'ils ont déjà été réglés par ce dernier.

Any orientation proposed by Hattemer Bilingue and accepted by the student and his/her parents after the deadline for automatic re-enrolment of the student for the following school year, stipulated in article 2.2 above, will be invoiced on the basis of the tuition and re-enrolment fees set out in the tariffs communicated by Hattemer Bilingue to the family one month before the aforementioned deadline, without the family being able to contest their application.

In the event of the family's refusal of the orientation proposed by Hattemer Bilingue within its establishments, after the automatic re-enrolment deadline stipulated in article 2.2 of these GCS, the contract will be terminated ipso jure and Hattemer Bilingue will reimburse the family for the re-enrolment fees if they have already been paid by the latter.

ARTICLE 3 – Tarifs/Prices

Les frais de scolarité sont composés des d'inscription ou de réinscription, selon le cas, qui garantissent la place de l'élève lors de son inscription ou de sa réinscription et des frais de scolarité eux-mêmes.

Les Prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de l'inscription ou de la réinscription, selon le document transmis par le Prestataire préalablement à l'inscription ou à la réinscription, accepté par la famille, comme indiqué à l'article « Inscriptions/Réinscriptions » ci-dessus.

Les frais de restauration, de garderie, d'études du soir, de stages, de cours particuliers, d'uniformes, de service d'orientation scolaire, d'activités périscolaires sont généralement forfaitaires et sont facturés en complément des frais de scolarité.

Les élèves de la maternelle à la classe de 10^{ème} incluse devront porter une blouse Hattemer Bilingue, qu'ils achèteront auprès de la librairie de l'école.

Les élèves de la 9^{ème} à la 8^{ème} devront porter un uniforme Hattemer Bilingue (polo blanc, à manches courtes ou longues et pull ou cardigan). Cet uniforme sera disponible à la vente en ligne.

Des frais de voyages scolaires, sorties scolaires ou autres projets pédagogiques pourront être ajoutés en sus des frais de scolarité après information par l'équipe enseignante. Le coût de ces prestations spécifiques, ne pouvant être connu à l'avance, au moment de l'inscription, ni indiqué avec exactitude avant chaque trimestre, fera l'objet d'une estimation par le Prestataire et d'une facturation dans les conditions ci-après stipulées. A l'issue de chaque trimestre scolaire, une régularisation interviendra sur la base du coût réel des Prestations effectuées.

Les tarifs s'entendent nets, étant précisé que les Prestations fournies par l'Ecole ne sont pas soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La facturation est établie par le Prestataire selon des modalités annuelles.

Réduction pour les familles nombreuses : à partir du 3^{ème} enfant, une réduction de 20% s'applique sur la scolarité la moins élevée. Cette réduction est reconduite tacitement dès lors que la Famille a au moins 3 enfants inscrits à Hattemer Bilingue. Les réductions ne sont pas cumulables et ne s'appliquent que sur les frais de scolarité (hors frais d'inscription / réinscription). Seule la réduction la plus avantageuse est applicable.

Les tarifs sont exprimés en Euros, valables pour l'année scolaire : ils annulent et remplacent les précédents.

Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas déductibles des frais trimestriels.

Les frais d'inscription restent acquis à Hattemer Bilingue même en cas de désistement par la Famille. Les frais de réinscription demeurent acquis à HATTEMER BILINGUE, sauf dénonciation du contrat dans le délai et les formes stipulées à l'article 2.2 des présentes CGS.

L'inscription d'un élève est prise pour l'année entière. **En cas de départ d'un élève en cours d'année, les familles doivent prévenir Hattemer Bilingue par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date prévue de départ.**

Tout trimestre scolaire commencé reste dû en totalité à HATTEMER BILINGUE.

Tuition fees are made up of the enrolment or re-enrolment fees, as applicable, which guarantee the student's place at the time of enrolment or re-enrolment, and the tuition fees themselves.

Fees for meals, daycare, evening studies, internships, private tutoring, uniforms, school guidance services and extracurricular activities are generally flat-rate and billed in addition to tuition fees.

Students in kindergarten up to Year 4 are required to wear a Hattemer Bilingue smock, which can be purchased from the school bookstore.

Students in Year 5 to 6 will be required to wear a Hattemer Bilingue uniform (white polo shirt, short- or long-sleeved, and sweater or cardigan). This uniform will be available for purchase online.

The cost of school trips, field trips or other educational projects may be added to the tuition fees after consultation with the teaching staff. The cost of these specific services will be estimated by the Service Provider and invoiced in accordance with the conditions set out below. At the end of each school term, an adjustment will be made on the basis of the actual cost of the Services provided.

Rates are net, it being specified that the Services provided by the School are not subject to Value Added Tax. Invoices are issued by the Service Provider on an annual basis.

Discount for large families: from the 3rd child onwards, a 20% discount is applied to the lowest tuition. This discount is tacitly renewed as soon as the Family has at least 3 children enrolled at Hattemer Bilingue. Discounts are not cumulative and only apply to tuition fees (excluding registration / re-registration fees).

Prices are given in Euros, valid for the school year: they cancel and replace previous prices.

Registration and re-registration fees are not deductible from the termly fees.

Registration fees remain Hattemer Bilingue's property even in the event of withdrawal by the Family. Re-enrolment fees remain the property of HATTEMER BILINGUE, unless the contract is terminated within the period and in the manner stipulated in article 2.2 of these GCS.

Students are enrolled for the whole year. In the event of a pupil's departure during the year, families must notify Hattemer Bilingue by registered letter with acknowledgement of receipt at least one month before the planned date of departure.

Any school terms started remains payable in full to HATTEMER BILINGUE.

Pour l'année 2023-2024, les principaux frais de scolarité pour le site du 52, rue de Londres sont les suivants :
For 2023-2024, the main tuition fees for the 52, rue de Londres site are as follows:

Hattemer Bilingue 8^e

Frais d'inscription / Registration fees

	Année / Year
Frais d'inscription (nouveaux inscrits) Registration fee (new registrants)	1845 €
Frais de réinscription Re-registration fees	750 €

Frais de scolarité / Tuition fees

	Année / Year
Acompte du premier trimestre (nouveaux inscrits) (à déduire des frais du premier trimestre de l'année scolaire) First term deposit (new registrants) (to be deducted from first term fees)	Voir ci-dessous See Below

Maternelle bilingue / Bilingual kindergarten*

	Trimestre / Term	Année / Year
Petite section (Coccinelle) Little section (Ladybugs) Journée / Day	3 150 €	9 450 €
Petite section (Coccinelle) Little section (Ladybugs) ½ Journée / ½ Day	2 640 €	7 920 €
Moyenne section (Dauphin) Middle section (Dolphins) Journée / Day	3 150 €	9 450 €
Grande section (Écureuil) Big section (Squirrels) Journée / Day	3 150 €	9 450 €

* Bilingue : 50% des cours enseignés en français / 50% en anglais / **Bilingual: 50% of courses taught in French / 50% in English**

Élémentaire bilingue / Bilingual elementary *

	Trimestre / Term	Année / Year
CP (12 ^e)	3 230 €	9 690 €
CE1 (11 ^e)	3 230 €	9 690 €
CE2 (10 ^e)	3 230 €	9 690 €
CM1 (9 ^e)	3 230 €	9 690 €
CM2 (8 ^e)	3 230 €	9 690 €

* Bilingue : 6h d'anglais par semaine / **Bilingual: 6h of English per week**

Options

	Trimestre / Term	Année / Year
Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves ¹ Membership of the Parents' Association	-	45 €
Cantine (4 jours) ² Canteen (4 days)	642 €	1 926 €
Cantine (5 jours) ² Canteen (5 days)	803 €	2 409 €
Lunch box (4 jours) ² Lunch box (4 days)	495 €	1 485 €
Lunch box (5 jours) ² Lunch box (5 days)	619 €	1 857 €
Garderie / Etude du soir (Maternelle/Elémentaire) Day care / Evening study (Kindergarten/Elementary) Forfait semaine complète <i>Full week package</i>	627 €	1 881 €
Cours Particuliers (Elémentaire) Private lessons (Elementary)	55 € par heure 55 € per hour	

Activités Périscolaires et options
Extracurricular activities and options

À partir de 550 € par an selon les activités
From €550 per year depending on activities

Remise à partir du 3^e enfant de 20% sur les frais de scolarité pour la scolarité la moins chère.

* Possibilité d'1 à 5 repas par semaine (calcul au prorata)

From the 3rd child onwards, 20% discount on tuition fees for the least expensive schooling.

* 1 to 5 meals per week (prorated)

Pour l'année 2023-2024, les principaux frais de scolarité pour le site du 43, rue Decamps sont les suivants :
 For the year 2023-2024, the main tuition fees for the 43, rue Decamps site are as follows:

Hattemer Bilingue 16^e

Frais d'inscription / Registration fees

	Année/Year
Frais d'inscription - Petite section (nouveaux inscrits) Registration fee – Little section (new registrants)	1 645 €
Frais d'inscription à partir de la moyenne section (nouveaux inscrits) Registration fee from Middle section (new registrants)	2 415 €
Frais de réinscription Re-registration fees	910 €

Frais de scolarité / Tuition fees

	Année/Year
Acompte du premier trimestre (nouveaux inscrits) (à déduire des frais du premier trimestre de l'année scolaire) First term deposit (new registrants) (to be deducted from first term fees)	Voir ci-dessous

Maternelle bilingue* / Bilingual kindergarten*

	Trimestre/Term	Année/Year
Petite section Little Section Journée / day	3 500 €	10 500 €
Petite section Little Section 1/2 journée / ½ day	2 730 €	8 190 €
Moyenne section Middle Section Journée /day	3 500 €	10 500 €
Grande section Big Section Journée /day	3 500 €	10 500 €

Élémentaire bilingue* / Bilingual elementary

	Trimestre/Term	Année/Year
CP (12 ^e)	3 956 €	11 955 €
CE1 (11 ^e)	3 956 €	11 955 €
CE2 (10 ^e)	3 956 €	11 955 €
CM1 (9 ^e)	3 956 €	11 955 €
CM2 (8 ^e)	3 956 €	11 955 €

Options

	Trimestre/Term	Année/Year
Cantine (4 jours) * / Canteen 4 days*	727 €	2 181 €
Cantine (5 jours) * / Canteen 5 days*	909 €	2 727 €
Lunch Box (4 jours)* / Lunch Box (4days)*	495 €	1 485 €
Lunch Box (5 jours)* / Lunch Box (5days)*	630 €	1 890 €
Étude dirigée Élémentaire (1h/semaine) Evening study Elementary (1h per week)	165 €	495 €
Étude dirigée Élémentaire (2h/semaine) Evening study Elementary (2h per week)	323 €	969 €
Étude dirigée Élémentaire (3h/semaine) Evening study Elementary (3h per week)	481 €	1 443 €
Étude dirigée Élémentaire (4h/semaine) Evening study Elementary (4h per week)	627 €	1 881 €
Cours particulier (1 enfant) Private lessons (1 child)	80 € par heure / 80€ per hour	
Cours particulier (2 enfants) / Private lessons (2 children)	110 € par heure/110€ per hour	
Activités Périscolaires Extracurricular activities	À partir de 610 € par an selon les activités From €610 per year depending on activities	

Remise à partir du 3^e enfant de 20% sur les frais de scolarité pour la scolarité la moins chère.

* Possibilité d'1 à 5 repas par semaine (calcul au prorata)

From the 3rd child onwards, 20% discount on tuition fees for the least expensive schooling.

* 1 to 5 meals per week (prorated)

UNIFORMES / UNIFORMS

<i>De la Petite Section (Coccinelles) à la 10^e incluse / From Petite Section (Coccinelles) to Year 4 inclusive</i>	Prix/Price (TTC)
Blouse	39 €
De la 9^e à la 8^e / Year 5 to Year 6^e	
Polo manches courtes – 100% coton biologique Short-sleeved polo shirt - 100% organic cotton	39 €
Polo manches longues – 100% coton biologique Long-sleeved polo shirt - 100% organic cotton	42 €
Cardigan – 100% coton biologique Cardigan - 100% organic cotton	57 €
Pull – 100% coton biologique Sweater - 100% organic cotton	57 €

ARTICLE 4 - Conditions de règlement/ Terms of payment
4.1 Délais de règlement/ Payment terms

Le prix est payable, à réception de la facture par la famille, tel qu'indiqué à l'article « 3 - Tarifs » des présentes, selon les modes de paiement suivants :

The price is payable, upon receipt of the invoice by the family, as indicated in article "3 - Rates" herein, according to the following methods of payment:

- Par prélèvements automatiques de 3 échéances, le 15 septembre, 5 décembre et 5 mars. Il est précisé qu'en cas de rejet d'une échéance, celle-ci ne sera pas représentée. Par ailleurs, deux rejets entraîneront l'annulation de cette modalité de paiement. Les frais de rejet et frais annexes seront facturés. En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 4^{ème} prélèvement automatique correspondant à l'acompte de 1500 euros sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera effectué le 5 mai 2024. Cet acompte reste dû à Hattemer Bilingue en cas de désinscription.
By direct debit in 3 instalments on September 15, December 5 and March 5. Please note that if a payment is rejected, it will not be rescheduled. In addition, two rejections will result in the cancellation of this payment method. Rejection fees and related charges will be re-billed. In the event of re-enrolment for the following school year, a 4th direct debit corresponding to the advance payment of 1,500 euros for the following school year will be made on May 5, 2024. This deposit remains due to Hattemer Bilingue in the event of withdrawal.
- Par prélèvements automatiques : de 8 échéances, le 15 de chaque mois, la première échéance se situe le 15 septembre de chaque année, la dernière ne pouvant excéder le 15 avril de chaque année. Il est précisé qu'en cas de rejet d'une échéance, celle-ci ne sera pas représentée. Par ailleurs, deux rejets entraîneront l'annulation de cette modalité de paiement. Les frais de rejet et frais annexes seront facturés. En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 9^{ème} prélèvement automatique correspondant à l'acompte de 1500 euros sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera effectué le 5 mai 2024. Cet acompte reste dû à Hattemer Bilingue en cas de désinscription.
By direct debit: in 8 instalments, on the 15th of each month, with the first instalment due on September 15 of each year, and the last instalment due on April 15 of each year. Please note that if a payment is rejected, it will not be rescheduled. In addition, two rejections will result in the cancellation of this payment method. Rejection fees and related charges will be re-billed. In the event of re-enrolment for the following school year, a 9th direct debit corresponding to the advance payment of 1,500 euros for the following school year will be made on May 5, 2024. This deposit remains due to Hattemer Bilingue in the event of withdrawal.
- Par virements, aux 2 échéances suivantes : le 15 septembre et le 15 décembre de l'année en cours. En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 3^{ème} virement correspondant à l'acompte de 1 500 euros sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera dû au 5 mai 2024.
By bank transfer, on the 2 following dates: September 15 and December 15 of the current year. In the event of re-enrolment for the following school year, a 3rd transfer corresponding to the deposit of 1,500 euros for the following school year will be due on May 5, 2024.
- Par carte bancaire auprès du secrétariat ou par téléphone (American Express non acceptées).
By credit card to the secretary's office or by telephone (American Express not accepted).
- En espèces, dans la limite légale de 1.000 euros par facture pour les résidents fiscaux français et 15.000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers s'agissant des paiements en espèces.
In cash, up to the legal limit of 1,000 euros per invoice for French tax residents and 15,000 euros per invoice for foreign tax residents.

Le paiement par chèque est autorisé pour le règlement des activités suivantes uniquement : activités extrascolaires / stages de vacances / voyages / frais d'inscription, de réinscription, uniformes, librairie et l'acompte.

En cas de non-paiement aux dates prévues et après mise en demeure adressée dans les conditions et selon les formes stipulées à l'article 5 des présentes CGS, la Direction n'acceptera plus l'élève en classe et se réserve le droit de se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat.

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à Hattemer Bilingue, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

En cas de départ anticipé, tout trimestre scolaire commencé reste dû en totalité à l'Ecole.

Payment by cheque is authorized for the following activities only: extracurricular activities/holiday camps/travel/registration and re-enrollment fees, uniforms, bookshop and deposit.

In the event of non-payment by the due date, and after formal notice has been given in accordance with the terms and conditions stipulated in article 5 of these General Terms and Conditions, the Management will no longer accept the student in class and reserves the right to terminate the contract ipso jure.

For students enrolling at Hattemer Bilingue during the course of the year, annual school fees are invoiced on a prorata temporis basis. The month in which the student arrives is billed in full.

In the event of early departure, any school term started remains payable in full to the School.

NB : dates de trimestre/date of terms

1^{er} Trimestre : 1^{er} septembre – 30 novembre

2^e Trimestre : 1^{er} décembre – 28 février

3^e trimestre : 1^{er} mars – 3 juillet

1^{er} Terms : 1st september – 30 november

2^e Terms : 1st decembre – 28 february

3^e Term : 1st march – 3 july

4.2 Frais de recouvrement/Collection cost

En cas de retard de paiement des frais de recouvrement seront dus et appliqués comme suit :

- Lettre première relance : gratuit
- Lettre deuxième relance : gratuit
- Lettre troisième relance (mise en demeure) : 25 Commandement d'huissier : 450 €
- Frais sur prélèvement ou chèque impayé : 100 €

In the event of late payment, collection fees will be due and applied as follows:

- **First reminder letter: free of charge**
- **Second reminder letter: free of charge**
- **Third reminder letter (formal notice): €25 Bailiff's summons: €450**
- **Charge for unpaid cheques or direct debits: €100**

4.3 Pénalités de retard/ Late payment penalties

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par la famille au-delà de l'échéance ci-dessus fixée, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 10 % du prix des prestations figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par la famille, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de la famille.

In the event of late payment and payment of sums due by the family after the due date set out above, and after the payment date shown on the invoice sent to the family, late payment penalties calculated at the monthly rate of 10% of the price of the services shown on the said invoice, will be automatically and by right acquired by the provider, without any formality or prior formal notice, and will result in the immediate payment of all sums owed to the provider by the family, without prejudice to any other action that the provider may be entitled to take against the family in this respect.

4.4 Absence de compensation/ No compensation

Sauf accord expresse, préalable et écrit du prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par la famille entre d'éventuelles sommes dues par le prestataire à la famille, d'une part, et les sommes dues par la famille au prestataire au titre des prestations, d'autre part.

Except with the express, prior and written agreement of the provider, and on condition that the reciprocal debts and claims are certain, liquid and due, no compensation may be validly effected by the family between any sums owed by the provider to the family, on the one hand, and the sums owed by the family to the provider in respect of the services, on the other.

ARTICLE 5 – Résolution pour inexécution / Resolution for non-performance

Dans le cas où la Famille :

- manque à son obligation de paiement telle que définie à l'article 4 des présentes CGS
- effectue une fausse déclaration lors de l'inscription
- manque à l'une quelconque des obligations du règlement intérieur listées à l'article 8 des présentes CGS pouvant entraîner l'exclusion définitive l'élève

Le contrat sera résilié de plein droit, à l'initiative d'Hattemer Bilingue et sur confirmation écrite de sa part de sa volonté à se prévaloir d'une telle résiliation de plein droit, après une mise en demeure notifiée à la famille par pli recommandé avec accusé de réception, qu'elle soit adressée sous forme électronique ou sous format papier, demeurée infructueuse plus de huit jours à compter de sa réception, la première présentation du pli recommandé AR par les services postaux faisant foi.

If the Family :

- defaults on its payment obligation as defined in article 4 of the present GCS
- makes a false declaration at the time of registration
- failure to comply with any of the rules and regulations listed in article 8 of these General Terms and Conditions, which may result in permanent exclusion of the student

The contract will be terminated ipso jure, at the initiative of Hattemer Bilingue and upon written confirmation on its part of its wish to avail itself of such termination ipso jure, after formal notice has been served on the family by registered letter with acknowledgement of receipt, whether sent in electronic or paper format, which has remained unsuccessful for more than eight days from its receipt, the first presentation of the registered letter with acknowledgement of receipt by the postal services being taken as proof.

ARTICLE 6 - Modalités de fourniture des Prestations/ Terms of supply of Services

Les prestations demandées par la famille seront fournies tout au long de l'année scolaire, selon le programme arrêté par Hattemer, correspondant au niveau théorique de l'élève. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de la famille en cas de redoublement de l'élève ou de non assimilation du programme par l'élève.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de difficulté scolaire de l'élève ou en cas de difficulté financière de la famille ou de l'élève. En cas de demande particulière de la famille concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le prestataire, les coûts y afférents feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par la famille.

The services requested by the family will be provided throughout the school year, according to the program established by Hattemer Bilingue, corresponding to the student's theoretical level. This period does not constitute a strict deadline, and the service provider cannot be held liable to the family in the event of the student repeating a year or failing to assimilate the program.

The service provider cannot be held responsible in the event of the student's academic difficulties or in the event of financial difficulties on the part of the family or the student. In the event of special requests from the family concerning the conditions of provision of services, duly accepted in writing by the service provider, the related costs will be subject to specific additional invoicing, on the basis of an estimate accepted in advance by the family.

ARTICLE 7 - Droit de propriété intellectuelle/ Intellectual property rights

Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur les méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours...etc, réalisés (même à la demande de la famille) ou utilisés par ses enseignants en vue de la fourniture des prestations à la famille. La famille s'interdit toute reproduction ou exploitation desdites méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours... etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

La famille s'interdit de solliciter directement ou indirectement le personnel d'Hattemer Bilingue sans l'autorisation écrite de ce dernier.

The provider remains the owner of all intellectual property rights it holds on the methods, studies, documents, works, drawings, courses, etc., produced (even at the request of the family) or used by its teachers with a view to providing services to the family. The family agrees not to reproduce or use the said methods, studies, documents, works, drawings, courses, etc., without the express, written and prior authorization of the service provider, which may be subject to a financial consideration.

The family may not directly or indirectly solicit Hattemer Bilingue staff without the latter's written authorization.

ARTICLE 8 - Règlement et discipline/ Rules and discipline

Les familles s'engagent à faire respecter les termes et conditions du document intitulé « Règlement intérieur » dont ils déclarent-avoir pris connaissance et en accepter les termes. Hattemer Bilingue se réserve le droit d'exclure tout élève notamment si :

Families undertake to ensure compliance with the terms and conditions of the document entitled "Rules and Regulations", of which they declare that they have they have read and accept the terms. Hattemer Bilingue reserves the right to exclude any student, in particular if :

- le règlement intérieur n'était pas appliqué par la famille ou l'élève,
the school rules were not applied by the family or the student,
- si les règles de discipline n'étaient pas respectées,
if the rules of discipline were not respected,
- si le niveau scolaire et l'implication de l'élève dans son travail, n'étaient pas suffisants,
if the student's academic level and commitment to his work were not sufficient,
- si les présentes conditions générales n'étaient pas respectées, notamment d'un point de vue financier,
if these terms and conditions are not respected, particularly from a financial point of view,
- pour toute raison grave portant atteinte à la sécurité ou au bon ordre de marche d'Hattemer Bilingue.
for any serious reason affecting the safety or good order of Hattemer Bilingue.

ARTICLE 9 - Limitations de Responsabilité/ Limitations of Liability

Les élèves demeurent sous la responsabilité et la surveillance d'Hattemer Bilingue au cours de la réalisation des prestations (ie : enseignement présentiel, restauration, garderie...) et ce, conformément à la législation applicable. Nonobstant ce qui précède, chaque famille s'engage à souscrire une assurance scolaire couvrant les dommages qu'un élève pourrait occasionner à un tiers ainsi que ceux qu'il pourrait subir. Il est enfin expressément convenu que la responsabilité d'Hattemer Bilingue cesse dès la fin des prestations (sortie des cours sur la base de l'emploi du temps de chaque élève), Hattemer Bilingue ne pouvant plus être responsable des dommages que subiraient ou feraient subir les élèves après la fin des prestations.

Pupils remain under Hattemer Bilingue's responsibility and supervision during the provision of services (ie: classroom teaching, catering, after-school care, etc.), in accordance with applicable legislation. Notwithstanding the foregoing, each family undertakes to take out school insurance covering any damage a student may cause to a third party, as well as any damage he or she may suffer. Finally, it is expressly agreed that Hattemer Bilingue's responsibility ceases at the end of the services (leaving the classes according to each pupil's timetable), and Hattemer Bilingue can no longer be held responsible for any damage suffered or caused by the pupils after the end of the services.

ARTICLE 10 - Informatique et libertés/ Information technology and civil liberties

En application la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 consolidée et du règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGDP »), il est rappelé que les données nominatives et personnelles qui sont demandées à la famille ou à l'élève sont nécessaires pour la gestion des élèves par l'Ecole. Hattemer Bilingue traite les informations personnelles concernant les familles et ses élèves avec la plus stricte confidentialité. Lors de l'inscription, seules sont demandées les informations indispensables pour une gestion efficace des élèves et un suivi attentif de chaque dossier. Les données personnelles de la famille et de l'élève collectées sont essentiellement destinées à l'usage interne d'Hattemer Bilingue et au fonctionnement de l'Ecole. La collecte et le traitement des données personnelles destinées à l'usage précité relève de l'intérêt légitime d'Hattemer Bilingue et de l'exécution même du contrat de scolarité de sorte qu'ils ne nécessitent aucun consentement de la famille ou de l'élève concerné.

En tout état de cause, la famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement pour l'usage ci-avant défini, des données personnelles le concernant ou concernant l'élève dont il est le représentant légal.

Les données personnelles de la famille collectées lors de son inscription et au cours du contrat de scolarité pourront également être utilisées en vue de lui adresser des offres ou prestations commerciales provenant d'autres établissements scolaires exerçant sous l'enseigne Hattemer Bilingue ou de tout autre établissement scolaire du groupe Globeducate.

Les données personnelles pourront être partagées avec les membres élus de l'association des parents d'élèves d'Hattemer Bilingue.

La famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement, à des fins de prospection commerciale, des données personnelles le concernant, étant précisé que seules les données personnelles des parents ou du représentant légal de l'élève seront utilisées à cette fin, les données personnelles concernant les élèves ne seront pas utilisées, ni traitées pour cet usage commercial.

Les données personnelles collectées peuvent être enregistrées par Hattemer Bilingue sur un serveur sécurisé. Elles seront conservées par Hattemer Bilingue pendant toute la durée d'exécution du contrat et pour une durée, après la fin du contrat, d'un an maximum. Hattemer Bilingue s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations et de données personnelles respecte la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGDP »). A cet égard, Hattemer Bilingue précise qu'elle a mis en œuvre les mesures nécessaires et prévues au RGDP pour assurer la protection et la sécurisation des données personnelles qu'elle collecte et qu'elle traite.

Hattemer Bilingue informe la famille qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité, de suppression, d'effacement et d'opposition s'agissant des informations et des données personnelles qui les concernent ou concernant les élèves dont ils sont les représentants légaux ainsi que d'opposition au traitement et à la collecte de ces données.

Pour exercer ces droits la famille peut écrire au délégué à la protection des données personnelles d'Hattemer Bilingue à l'adresse mail suivante : rgpd.france@globeducate.fr

Il est par ailleurs précisé que l'établissement l'Ecole dispose d'un système de vidéosurveillance pour la sécurité des élèves, des clients et des enseignants et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité d'Hattemer Bilingue et par les forces de l'ordre. La famille peut accéder aux données et images les concernant et demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de ces données et images.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données et images dans ce dispositif, la famille peut contacter le délégué à la protection des données personnelles d'Hattemer Bilingue à l'adresse ci-dessus indiquée.

Enfin, il est précisé que l'Ecole fait partie d'un groupe d'établissements scolaires privés situés en France et exerçant sous l'enseigne Globeducate (ci-après dénommée « le Groupe »). Afin de promouvoir et faire connaître les différents établissements du Groupe et leurs activités respectives, mais surtout dans l'hypothèse où l'Ecole serait complète ou en cas de déménagement des familles, afin de pouvoir diriger les Familles vers d'autres établissements du Groupe, l'Ecole procède, avec ces autres écoles, à un partage de dossiers et de données personnelles collectées. L'Ecole assume, conjointement avec les établissements du Groupe avec lesquels elle procède à ce partage de données, la responsabilité du traitement pour les finalités ci-avant visées. A cet effet et conformément à l'article 26 du RGPD, l'Ecole et les établissements du Groupe ont mis en place, entre eux, un accord de partage de données intragroupe, lequel fixe de manière transparente leurs obligations respectives aux fins d'assurer le respect des exigences du RGPD, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits de la personne concernée, et leurs obligations respectives quant à la communication des informations visées aux articles 13 et 14 du RGPD. Cet accord mentionne notamment l'identité et les coordonnées des établissements concernés par ce partage. Cet accord est transmis, concomitamment aux présentes CGS, aux familles lors de leur demande d'inscription. Les familles reconnaissent expressément avoir pris connaissance de cet accord et consentent à ce que leurs données personnelles soient partagées entre les établissements du groupe pour les finalités ci-avant visées et définies au sein de l'accord de partage de données précité. La famille est informée qu'elle dispose d'un droit de révoquer, à tout moment, ce consentement.

J'accepte expressément que les photos et vidéos des enfants prénommés et nommés ci-dessous apparaissent dans les publications d'Hattemer Bilingue, ainsi que des autres écoles appartenant au groupe Globeducate en France et dans le monde, pendant une durée de deux ans à compter de la signature de la présente acceptation, renouvelable par tacite reconduction par période de un an, sauf dénonciation écrite à l'adresse : *Hattemer Bilingue – 52 rue de Londres – 75008 Paris*, de la part des représentants légaux des enfants mineurs concernés, avec un préavis de trois mois avant le terme contractuel, sur son site internet et

dans d'éventuelles revues promotionnelles et blogs ainsi que sur le net. Je suis informé que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique et promotionnel et que l'identité de mon enfant sera protégée. Je suis également informé que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes, toujours dans le cadre de la présentation de notre établissement.

Oui Non

In application of the consolidated law n°78-17 of January 6, 1978 and the European regulation on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data 2016/279 of April 27, 2016 ("RGDP"), it is recalled that the nominative and personal data that are requested from the family or the student are necessary for the management of students by the School. Hattemer Bilingue treats personal information concerning families and students with the strictest confidentiality. At the time of enrolment, only information essential for efficient student management and careful follow-up of each file is requested. The personal data collected from families and students is essentially intended for the internal use of Hattemer Bilingue and the operation of the school. The collection and processing of personal data for the above-mentioned purposes is in the legitimate interest of Hattemer Bilingue and the execution of the schooling contract, and therefore does not require the consent of the family or student concerned. In any event, the family expressly accepts and gives its consent to the collection and processing of personal data concerning it or the pupil for whom it is the legal representative, for the purposes set out above.

The family's personal data collected at the time of registration and during the schooling contract may also be used to send them commercial offers or services from other schools operating under the Hattemer Bilingue banner or from any other school in the Globeducate group.

Personal data may be shared with elected members of Hattemer Bilingue parents' association.

The family expressly accepts and gives its consent to the collection and processing, for commercial prospecting purposes, of personal data concerning it, it being specified that only the personal data of the student's parents or legal representative will be used for this purpose, personal data concerning students will not be used or processed for this commercial purpose.

The personal data collected may be stored by Hattemer Bilingue on a secure server. It will be kept by Hattemer Bilingue for the duration of the contract and for a maximum of one year after the end of the contract. Hattemer Bilingue undertakes to ensure that the collection and processing of information and personal data complies with Law n°78-17 of January 6, 1978 as well as the European Regulation on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data 2016/279 of April 27, 2016 ("RGDP"). In this respect, Hattemer Bilingue specifies that it has implemented the measures necessary and provided for in the RGDP to ensure the protection and security of the personal data it collects and processes.

Hattemer Bilingue informs families that they have the right to access, rectify, modify, portability, delete, erase and object to information and personal data concerning them or the pupils for whom they are the legal representative, as well as to object to the processing and collection of such data.

To exercise these rights, families may write to the Hattemer Bilingue Data Protection Officer at the following e-mail address: rgpd.france@globeducate.fr. Please note that the school has a video surveillance system for the safety of students, customers, teachers and property. The images are kept for one month and can be viewed, in the event of an incident, by authorized Hattemer Bilingue staff and the police. Families can access data and images concerning them and request that they be deleted. They also have a right of opposition and a right to limit the processing of these data and images.

To exercise these rights or for any questions about the processing of data and images in this scheme, the family may contact Hattemer Bilingue's personal data protection officer at the address given above.

Finally, it is specified that the School is part of a group of private schools located in France and operating under the Globeducate banner (hereinafter referred to as "the Group"). In order to promote and publicize the various schools in the Group and their respective activities, but especially in the event that the School is full, or in the event that families move, in order to be able to direct Families to other schools in the Group, the School shares files and personal data collected with these other schools. The School assumes, jointly with the Group establishments with which it shares data, responsibility for the processing for the above-mentioned purposes. To this end and in accordance with Article 26 of the RGPD, the School and the Group establishments have set up, between them, an intra-group data sharing agreement, which sets out in a transparent manner their respective obligations for the purpose of ensuring compliance with the requirements of the RGPD, in particular as regards the exercise of the rights of the data subject, and their respective obligations as regards the communication of the information referred to in Articles 13 and 14 of the RGPD. In particular, this agreement mentions the identity and contact details of the establishments concerned by this sharing. This agreement is sent, concomitantly with the present GCS, to families when they apply for enrolment. Families expressly acknowledge that they have read this agreement and consent to their personal data being shared between the group's establishments for the purposes set out above and defined in the aforementioned data-sharing agreement. Families are informed that they have the right to revoke this consent at any time.

I expressly agree that the photos and videos of the children named and referred to below may appear in the publications of Hattemer Bilingue, and of other schools belonging to the Globeducate group in France and worldwide, for a period of two years from the date of signature of this acceptance, renewable by tacit agreement for periods of one year, unless written notice of cancellation is given to : Hattemer Bilingue - 52 rue de Londres - 75008 Paris, from the legal representatives of the minors concerned, with three months' notice before the contractual term, on its website and in any promotional magazines and blogs, as well as on the Internet. I am informed that this use is for educational and promotional purposes and that my child's identity will be protected. I am also informed that these images may be used or distributed in other forms, always as part of the presentation of our school.

Yes No

ARTICLE 11 – Litiges/Disputes

Conformément à l'article L111-1 du Code de la consommation, la famille est informée de la possibilité qu'il a de recourir, en cas de litige, à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Conformément aux dispositions de l'article R. 156-1 du code de la consommation, la famille a la possibilité de saisir le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont ci-après mentionnées, en vue de tenter d'aboutir à une issue amiable :

Médiation-net consommation 34, Rue des Epinettes - 75017 PARIS

Pour une saisine en ligne : <http://www.mediation-net-consommation.com/>

A défaut d'accord amiable entre les parties, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

In accordance with article L111-1 of the French Consumer Code, the family is informed of the possibility of having recourse, in the event of a dispute, to a consumer mediator or any other alternative dispute resolution method. In accordance with the provisions of article R. 156-1 of the French Consumer Code, the family may refer the matter to the consumer mediator whose contact details are given below, in an attempt to reach an amicable settlement:

Médiation-net consommation 34, Rue des Epinettes - 75017 PARIS

To submit an application online: <http://www.mediation-net-consommation.com/>

In the absence of an amicable agreement between the parties, all disputes arising from the present contract, concerning its validity, interpretation, performance, termination, consequences and consequences, will be submitted to the competent courts under the conditions of common law.

ARTICLE 12 – Langue du contrat – Droit applicable/ Contract language – Applicable law

De convention expresse entre les parties, les présentes CGS et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le seul droit français. Elles sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Lorsque les CGS sont conclues entre des parties de nationalité différente ou exécutées totalement ou partiellement à l'étranger, la loi applicable à celles-ci demeure la loi française.

By express agreement between the parties, the present GCS and the purchase and sale transactions arising therefrom are governed solely by French law. They are written in French.

Should they be translated into one or more languages, only the French text will be deemed authentic in the event of a dispute.

In the event that the GCS are concluded between parties of different nationalities, or executed wholly or partially abroad, shall be governed by French law.

ARTICLE 13 – Généralités/General

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger la stricte exécution des présentes CGS ou de l'une quelconque de leurs dispositions, ne sera pas considéré comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'un quelconque des termes des présentes CGS.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGS venaient à être déclarées nulles ou inopposables du fait d'une évolution législative ou réglementaire, les autres stipulations garderaient alors toute leur force et leur validité, et les Parties s'efforceraient, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations équivalentes et reflétant leur commune intention.

The fact that one of the parties does not require strict compliance with these GTS, or with any of their provisions, shall not be considered as a waiver of the right to invoke any of the terms of these GTS at a later date.

Should one or more stipulations of the present GTS be declared null and void or unenforceable as a result of changes in legislation or regulations, the other stipulations shall retain their full force and validity, and the Parties shall endeavor, as soon as possible, to replace them with equivalent stipulations reflecting their common intention.

RECONNAISSANCE du REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) / nous soussignés : _____ certifie / certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur et acceptons de signer les conditions générales de services dès que celles-ci seront finalisées.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception des frais d'inscription et du règlement de l'acompte sur le 1^{er} trimestre de l'année scolaire. En cas de renonciation ou de non inscription, quelles qu'en soient les raisons, cette somme restera acquise à Hattemer Bilingue.

Fait à : _____

le : _____

Signature du Responsable 1

Avec la mention « lu et approuvé »

Signature du Responsable 2

Avec la mention « lu et approuvé »

Mention : _____

mention : _____

ACKNOWLEDGEMENT OF INTERNAL RULES

I / we the undersigned: _____ certify / certify that we have read the rules and regulations and agree to sign the general conditions of service as soon as they have been finalized.

Enrolment is only definitive after receipt of the enrolment fees and payment of the deposit for the 1st quarter of the school year. In the event of withdrawal or non-enrolment, for whatever reason, the deposit will be retained by Hattemer Bilingue.

Signed: _____

date: _____

Signature of Guardian 1

With the mention "read and approved"

Signature of Guardian 2

With the mention "read and approved"

Mention : _____

Mention : _____

REGLEMENT INTERIEUR/ INTERNAL REGULATIONS

Le présent règlement intérieur s'applique aux deux établissements scolaires : HATTEMER BILINGUE 8^e sis 52 rue de Londres à Paris (75008) et HATTEMER BILINGUE 16^e sis 43 rue Decamps à Paris (75116), au sein desquels la société HATTEMER BILINGUE (ci-après Hattemer), société par actions simplifiée à associé unique au capital de 33.218.64 euros, dont le siège social est situé 52 rue de Londres – 75008 PARIS, identifiée sous le numéro 317 823 805 RCS PARIS, exerce une activité d'enseignement libre.

Hattemer Bilingue assure un enseignement d'excellence, pour former le jugement et le caractère, affiner la sensibilité et le goût, dans un climat de courtoisie et de confiance où les esprits et les cœurs peuvent s'épanouir. C'est ainsi qu'il faut considérer le règlement intérieur et les règles de discipline énoncées ci-après. L'ensemble du présent Règlement Intérieur s'applique à l'ensemble des activités, qu'elles soient purement scolaires, périscolaires, qu'elles se déroulent dans l'enceinte des deux établissements susvisés ou à l'extérieur, notamment dans le cadre de visites, de voyages pédagogiques ou d'activités autres. Ce règlement a pour but de garantir aux élèves de l'Ecole Hattemer Bilingue un lieu de travail et d'éducation, où la qualité de vie et la tolérance favorisent leur formation et leur épanouissement.

The present internal regulations apply to the two schools: HATTEMER BILINGUE 8e located at 52 rue de Londres in Paris (75008) and HATTEMER BILINGUE 16e located at 43 rue Decamps in Paris (75116), in which HATTEMER BILINGUE (hereinafter Hattemer), a simplified joint stock company with a single shareholder and a capital of 33,218.64 euros, whose registered office is located at 52 rue de Londres - 75008 PARIS, identified under number 317 823 805 RCS PARIS, carries out a free teaching activity.

Hattemer Bilingue provides an excellent education, shaping judgment and character, refining sensitivity and taste, in a climate of courtesy and trust where minds and hearts can flourish. It is in this light that the internal regulations and rules of discipline set out below should be considered. These rules and regulations apply to all activities, whether purely academic or extracurricular, and whether they take place on the premises of the two above-mentioned establishments or outside them, notably in the context of visits, educational trips or other activities. The aim of these rules is to guarantee the pupils of Ecole Hattemer Bilingue a place of work and education, where quality of life and tolerance are conducive to their training and self-fulfilment.

ENTREE/ENTER

Il est formellement conseillé aux familles de ne pas envoyer leurs enfants trop tôt, car ceux-ci ne sont pris en charge qu'un quart d'heure avant le début des cours. Hattemer Bilingue décline toute responsabilité en dehors de cette faculté.

Families are formally advised not to send their children too early, as they will not be picked up until 15 minutes before the start of lessons. Hattemer Bilingue accepts no responsibility beyond this point.

SORTIE/EXIT

Les enfants de maternelle et de l'élémentaire ne sortent qu'accompagnés d'une personne habilitée, désignée par écrit par les parents ou tuteurs, sauf pour les élèves possédant une carte de sortie sur demande expresse des parents. La sortie de l'école est subordonnée à la présentation d'une autorisation de sortie signée des parents pour tous les élèves. Les élèves ne peuvent attendre l'arrivée de leurs parents en stationnant plus d'un quart d'heure dans le hall de l'établissement. Au-delà de ce délai, les enfants vont en garderie, dont le service est payant. Dès la sortie de l'école et hors de l'enceinte de l'établissement Hattemer Bilingue décline toute responsabilité.

Kindergarten and elementary school children may only leave the school accompanied by an authorized person, designated in writing by the parents or guardians, except for pupils with a school exit card at the express request of the parents. All students are required to present a signed parental permission slip before leaving the school. Pupils may not wait more than 15 minutes in the school hall for their parents to arrive. After this time, children are sent to the day-care center, for which a fee is charged. Hattemer Bilingue accepts no responsibility for children leaving school or outside the school grounds.

ASSIDUITE/ ATTENDANCE

L'efficacité de notre méthode dépend de l'assiduité et du travail fourni par chaque élève. Tous les cours de l'emploi du temps de chaque élève sont obligatoires (horaire normal ou horaire aménagé). Toute absence doit donc être systématiquement justifiée.

The effectiveness of our method depends on each student's regular attendance and hard work. All classes in each student's timetable are compulsory (normal or modified timetable). Any absence must therefore be systematically justified.

Si l'absence est prévisible, elle doit être portée à la connaissance de l'Administration par écrit quelques jours auparavant.

If the absence is foreseeable, it must be brought to the attention of the administration in writing a few days beforehand.

- Si elle est imprévisible, elle doit être :
If it is unpredictable, it must be:
 - signalée le jour même par téléphone ou par mail
reported the same day by telephone or e-mail
 - Hattemer Bilingue 8^{ème} : viescolaire@hattemer.fr
 - Hattemer Bilingue 16^{ème} : administration16@hattemer.fr
 - confirmée par écrit au retour de l'élève.
confirmed in writing on the student's return

Les rendez-vous, notamment de pédiatre, médecin, dentiste, auto-école, etc... doivent être pris en dehors des heures de cours.
Appointments for pediatricians, doctors, dentists, driving schools, etc. must be made outside school hours.

RESTAURATION

Les élèves ne sont admis au réfectoire que s'ils sont demi-pensionnaires et à jour de leur règlement. Tout élève dont le comportement à la demi-pension est incompatible avec la bonne marche de celle-ci en est exclu à la deuxième observation.

Students are only admitted to the refectory if they are half-boarders and up to date with their payment. Any student whose behavior is incompatible with the smooth running of the dining hall will be excluded after the second observation.

TENUE ET VIE COLLECTIVE/ DRESS AND COMMUNITY LIFE

L'observation des points précisés ci-après paraît indispensable à la pratique d'une vie de groupe la plus sereine possible. Etudier à Hattemer Bilingue implique l'adhésion à ces règles élémentaires de savoir-vivre, de tenue, de courtoisie. Leur mise en application est également le témoignage d'une bonne éducation telle que : se saluer avec respect quand on se rencontre ou se croise, semble naturel, ou s'exprimer de façon polie ou encore s'excuser lorsqu'on est en tort.

La bonne tenue de son agenda scolaire, de ses cours, de ses manuels, de ses prises de notes sont obligatoires pour satisfaire aux exigences de l'Etablissement.

Se respecter soi-même c'est respecter les autres, fort de ce principe les règles suivantes sont à appliquer sans exception :

Observance of the points set out below is essential to ensure that group life is as peaceful as possible. Studying at Hattemer Bilingue implies adherence to these elementary rules of etiquette, manners and courtesy. Applying them is also a sign of good manners, such as greeting each other respectfully when you meet, expressing yourself politely or apologizing when you're in the wrong.

Keeping your school diary, lessons, textbooks and notebooks in order to meet the school's requirements is a must. They must be in your possession at all times.

Respecting yourself means respecting others, and the following rules should be applied without exception:

TENUE/WEAR

Les élèves doivent être en tenue correcte et soignée. Cette exigence se traduit par une tenue réglementaire :

Pupils must be properly and neatly dressed. This requirement is reflected in the dress code:

Maternelle (Kindergarten) / 12^{ème} / 11^{ème} / 10^{ème} :

- Blouse Hattemer Bilingue par-dessus les vêtements de ville
Hattemer Bilingue blouse over street clothes

9^{ème} / 8^{ème} :

- Un polo manches courtes ou manches longues Hattemer Bilingue
A Hattemer Bilingue short or long-sleeved polo shirt
- Un cardigan ou un pull Hattemer Bilingue
A Hattemer Bilingue cardigan or sweater
- Un pantalon ou une jupe bleu marine, noir ou gris foncé uni
Plain navy blue, black or dark grey pants or skirt
- Chaussures de ville noires, bleu foncé ou grises (baskets de sport et baskets de ville interdites). Les tenues de sport sont strictement réservées aux activités sportives.
Black, dark blue or gray dress shoes (sports sneakers and dress sneakers prohibited). Sportswear is strictly reserved for sporting activities.

VIE COLLECTIVE/COLLECTIVE LIFE

- Les élèves doivent se lever à l'entrée du Professeur, de la Direction ou de tout autre membre de l'équipe pédagogique
Students must stand up when a teacher, manager or other member of the teaching staff enters.
- Les règles de politesse sont à appliquer à l'ensemble du personnel de l'établissement
The rules of politeness must be applied to all facility personnel.
- Chacun est tenu à un respect inconditionnel envers toutes les personnes : aucune agression physique ou verbale ne saurait être tolérée. Tout mauvais traitement de la part d'un camarade doit être immédiatement signalé à un responsable et sera sévèrement sanctionné jusqu'à une exclusion définitive
Everyone is expected to show unconditional respect for everyone else: no physical or verbal aggression will be tolerated. Any ill-treatment by a fellow student must be reported immediately to the person in charge, and will be severely punished up to and including permanent exclusion.
- Les études doivent être silencieuses
Studies must be silent
- Il est interdit de stationner devant la porte de sortie ; d'utiliser des lecteurs multimédias, montres connectées et téléphones portables. Les possesseurs de tels équipements devront les désactiver. En cas de non-respect de cette règle, l'élève pourra se voir confisquer son portable pendant une semaine et jusqu'à la fin du trimestre en cours en cas de récidive
It is forbidden to park in front of the exit door; to use media players, connected watches and cell phones. Owners of such equipment must deactivate it. Failure to comply with this rule may result in the confiscation of the student's cell phone for one week, and up to the end of the current term in

the event of a repeat offence.

- Il est interdit de fumer à l'intérieur et aux abords immédiats du Cours (y compris des cigarettes électroniques)
Smoking is prohibited in and around the course (including electronic cigarettes).

Il est rappelé que la loi n'autorise pas la vente et l'usage de drogue à l'intérieur et aux abords de l'établissement. Tout manquement entraînera une sanction disciplinaire et la mise en œuvre d'une procédure judiciaire.

Droit à l'image : La prise d'images, leurs utilisations et leurs diffusions ne sont autorisées, conformément à l'article 226-1 du code pénal, qu'avec le consentement des personnes concernées.

Please note that the law does not authorize the sale or use of drugs in or around the premises. Any breach will result in disciplinary action and legal proceedings.

Image rights: In accordance with article 226-1 of the French penal code, images may only be taken, used and distributed with the consent of the persons concerned.

ECHELLE DES SANCTIONS/SCALE OF PENALTIES

Exemples de fautes pouvant entraîner une exclusion :

Examples of offences that may result in exclusion:

- Brutalité à l'égard d'un camarade (Art.222-1 du code pénal).
Brutality towards a fellow student (Art.222-1 of the Penal Code).
- Détérioration volontaire (Art.322-1 du code pénal).
Deliberate damage (Art.322-1 of the penal code).
- Violence verbale à l'égard d'un professeur, d'un surveillant ou d'un membre du personnel. (Art.433-5 du code pénal).
Verbal abuse of a teacher, supervisor or member of staff. (Art.433-5 of the penal code).

CONTRAT PEDAGOGIQUE/ TEACHING CONTRACT

Les Parents signataires du présent document reconnaissent, acceptent et approuvent sans réserve les règles du « contrat pédagogique », du « règlement intérieur » et des « conditions générales de services » passées avec chaque famille et chaque élève d'Hattemer Bilingue. Les élèves s'engageront à respecter ce « contrat pédagogique » qui reprendra en synthèse les clauses du règlement intérieur.

The parents signing this document acknowledge, accept and approve without reservation the rules of the "educational contract", the "internal regulations" and the "general conditions of services" signed with each family and each student at Hattemer Bilingue. Pupils undertake to comply with this "pedagogical contract", which summarizes the clauses of the internal regulations.

PERTE/VOL - LOSS/THEFT

L'éducation à l'honnêteté va de pair avec l'éducation à la vigilance. C'est pourquoi nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bien personnel. Afin d'éviter tout problème, ne pas se munir d'objet de valeur, de somme d'argent importante.

Education in honesty goes hand in hand with education in vigilance. That's why we decline all responsibility for loss or theft of personal property. To avoid any problems, please do not bring valuables or large sums of money.

DEGRADATIONS

Toutes les dégradations, et en particulier toutes celles qui concernent la sécurité, engagent la responsabilité permanente de l'auteur ou de ses répondants y compris éventuellement devant la justice. Toute détérioration du mobilier scolaire entraîne non seulement une sanction mais le remboursement des dépenses engagées et une exclusion. Dans le cas où un élève serait surpris à introduire un « virus informatique » ou à endommager intentionnellement le matériel informatique mis à sa disposition, celui-ci se verra interdire l'accès à ce matériel jusqu'à la fin de l'année scolaire, outre la sanction décidée par le Conseil de Discipline. Hattemer Bilingue se réserve de toute poursuite en cas de dégradations, à l'encontre du/des coupables.

All damage, and in particular all damage relating to safety, is the permanent responsibility of the perpetrator or his guarantors, including any legal action. Any damage to school furniture will result not only in a penalty, but also in reimbursement of expenses incurred and exclusion from school. Should a student be caught introducing a "computer virus" or intentionally damaging the computer equipment made available to him/her, he/she will be forbidden access to this equipment until the end of the school year, in addition to the sanction decided by the Disciplinary Council. Hattemer Bilingue reserves the right to take legal action against the culprit(s) in the event of damage.

A remplir à partir de la classe de 10^{ème} :

Je soussigné(e) ELEVE : _____
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur HATTEMER BILINGUE et m'engage à le respecter.

Fait à : _____ le : _____

Signature de l'élève _____

avec la mention « lu et approuvé » _____

To be completed from 10^{ème} :

I, the undersigned STUDENT: _____
certify that I have read the HATTEMER BILINGUE rules and regulations and agree to abide by them.

SIGN : _____ DATE : _____

Signature of student _____

with the mention "read and approved" _____



Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08002790491	73	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	0027	9049	173
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **COURS HATTEMER**
52 RUE DE LONDRES
75008 PARIS

CTRE D AFF ENTREP PARIS BOETIE
18 RUE DE LA BOETIE
75008 PARIS
TEL : 01.70.23.58.60